

Composition trimestrielle n :02

Texte :

Nous les européens, nous consommons sans trop nous poser de questions. Nous sommes insouciants. Nos sujets de préoccupation : L'acquisition du prochain jeu vidéo, nos futures vacances, notre sortie du samedi... **Nous** nous plaignons tous les jours de devoir aller à l'école mais nous ne prenons pas conscience de notre chance. Savez-vous que dans d'autres pays, des enfants rêveraient d'être à votre place ?

Nous trouvons qu'il est inadmissible de laisser des personnes exploiter des enfants pour faire de l'argent sur leurs dos !

Revenons-en à notre petit travailleur. Il a six ans et habite au Burkina Faso. Il travaille plus de dix heures par jour, il doit rapporter de l'argent à sa famille. Il n'est jamais allé à l'école ! Mais il n'est pas le seul. Là-bas, 44.1 % des enfants de 5 à 14 ans travaillent, et 98.5% d'entre eux ne sont pas scolarisés.

De plus, les conditions du travail sont extrêmement difficiles. En effet, ils travaillent dans la chaleur et la poussière, dans des puits, où il y a des risques d'éboulement. Ces conditions sont nuisibles pour leur organisme, or ils ne bénéficient ni d'une prise en charge médicale, ni de congés.

Ce n'est pas tout. Ils fournissent un travail presque gratuit, leurs salaires étant misérables. Généralement un sixième du salaire minimum ! Ils sont souvent forcés à faire des heures supplémentaires non rémunérées ! Aujourd'hui, près de 215 millions d'enfants travaillent dans le monde : dans des usines en Asie, dans des mines en Amérique du Sud... Et plus de 8 millions d'entre **eux** sont soumis aux pires formes de travail comme les trafics de drogue, l'armée, les travaux forcés...

En outre, ces conditions ne sont pas acceptables car elles ne respectent pas la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Il est donc intolérable que les états concernés ferment les yeux sur ces pratiques et qu'**ils** ne fassent pas appliquer la Convention Internationale de Droits de l'Enfant qu'ils ont signée !

William BERNAUD et Anicette YALI.2de5 (Adapté)

Le monde du travail, hier et aujourd'hui, Littérature et société.

QUESTIONS

1) Parmi les propositions suivantes, laquelle résume la thèse défendue par l'auteur :

a) Il est tout à fait normal que les enfants travaillent pour gagner de l'argent au détriment de leur enfance.

b) Il est inacceptable d'exploiter les enfants et les priver de leurs droits surtout leur scolarité.

c) Il faut encourager le travail des enfants dans les pays sous développés.

2) Les enfants du monde ne vivent pas les mêmes conditions.

- Relevez du texte une phrase qui illustre cette idée ?

3) « Il est donc intolérable que les états concernés ferment les yeux sur ces pratiques »

-De quelles pratiques s'agit-il ?

4) « Des heures supplémentaires non rémunérées » ^{à l'expression} soulignée veut dire :

a) non ajoutées b) non payées c) non comptées

-Recopiez la bonne réponse.

5) Relevez du texte (04) marques de présence de l'auteur ?

6) « Certains enfants se trouvent forcés de travailler. La scolarisation doit passer avant le travail dans la vie de l'enfant. »

a) Quel est le rapport logique exprimé dans cette phrase ?

b) Reliez les deux propositions en employant l'articulateur qui convient.

7) à quels éléments renvoient les mots soulignés dans le texte ?

8) Quelle est la visée communicative de l'auteur dans ce texte ?

PRODUCTION écrite : choisissez un seul sujet :

1) Tout le monde est scandalisé, choqué par le nombre croissant de crimes, dont sont victimes des enfants : vols, viols, tortures, violences.....on réclame alors la peine de mort pour ces criminels. Êtes-vous de cet avis ? Rédigez un texte argumentatif où vous allez donner votre opinion suivi d'arguments et d'exemples.

2) Faites le compte-rendu objectif de ce texte.